

COMPTE RENDU DE LA REUNION BUREAU du 10 avril 2025

Etaient présents :

Président – Jean-Claude REFFAY
Président d'honneur – Francis BAILLARGEAUX
Vice-président – Antonin HUE
Commission arbitrage – Claude Olivier ANDRE
Trésorier - Jessica GADIN
Trésorier adjoint : Thiago PICORETI NAKAHARA
Secrétaire : Sabine VIEREN
Secrétaire adjointe – Nathalie REGINAUD
Commission logistique – Patrick THERASSE

Absents excuses :

Commission jeune – Romain TOURAINÉ
Consultante – Marie CHEVREAU
Ex Trésorier - Stéphane MICHEL

RETOUR SUR L'A.G. EXTRAORDINAIRE

Le quorum était atteint. Le président se félicite de la présence de beaucoup de licenciés.
Il faut rester vigilant pour la prochaine assemblée générale avec les pouvoirs.
Les délais de réalisation ont été réduits du fait de l'urgence avec les départs anticipés du trésorier et du secrétaire.

Stéphane fera l'intégralité de la passation de la trésorerie à son retour. Un rendez-vous sera pris auprès de la banque (Crédit Mutuel) pour le transfert des comptes bancaires.

Problème des demandes de courriers « paiements » pour le prochain concours 3D. Il est convenu de prendre les adresses mail des archers pour un envoi ultérieur.

DATE PREVISIONNELLE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Le vice-président demande une date afin de réserver la salle auprès de la mairie pour la prochaine assemblée générale qui pourrait se faire à Mettray le vendredi 20 juin – 19 heures, avec à la suite une soirée BBQ repas champêtre à 20 heures.

Francis se propose de faire la demande de réservation par mail auprès des services de la Mairie de Saint Cyr sur Loire.

POINT SUR LE RANGEMENT DE METTRAY

Le rangement revient à chaque archer : le problème est que le matériel utilisé n'est pas rangé à l'endroit initial.

L'organisation du rangement « pratique » doit être repensée, tant à Mettray qu'à Jean Moulin. Le problème du site du Mettray : l'absence d'électricité dans le local pour le rangement en début de saison dans le noir. Un tri des blasons devrait être fait pour éliminer ceux « trop fatigués » et ne garder un stock « utile » .

Chaque archer « doit » ranger sa mousse et son trépied à la fin de son entraînement.

Quel option pédagogique peut on trouver pour que l'ensemble des licenciés participent au rangement des pas de tir : Mettray, Jean Moulin et Ratier.

Deux solutions :

- affichage par une photo A3 plastifiée prise lorsque les locaux sont rangés,
- séance de rangement des locaux « surprise » pendant un cours par l'ensemble des archers présents

Patrick souligne le problème du « temps » de tir (nombre de flèches différent dans les carquois). Il demande que le règlement « de bonnes conduites » soit affiché à Mettray pour régler le temps de tir.

Nathalie demande que le rappel des bonnes conduites soit fait lors de l'Assemblée Générale.

Claudio propose une affiche des 12 points essentiels de bonnes conduites avec un beau visuel, qui pourrait être présentée lors de l'Assemblée générale.

Les archers seront acteurs et non « consommateurs » du club.

Le vice-président rappelle une règle de sécurité obligatoire : le filet doit obligatoirement être mis dès lors qu'une cible est installée à 50 mètres.

CONCOURS 3D :

Antonin propose d'envoyer un mail à chaque président des clubs d'Indre et Loire pour informer du tir découverte le samedi matin. Claudio souligne que le club de La Croix a organisé le même évènement et que cela avait été un succès. L'ensemble des membres du bureau est d'accord.

Préparation du tir : appel à bénévoles qui doit être fait par le président par mail à l'ensemble des licenciés du Club. Il demandera également que des pâtisseries et/ou desserts puissent être amenés pour vente à la buvette.

Le vendredi soir Claudio et Antonin dormiront sur place. L'installation commencera dès ce weekend avec Jean-Claude pour emmener les toilettes sèches. Jean-Claude doit prendre attache avec le voisin pour l'électricité.

Nathalie et Antonin se chargent des inscriptions sur Resultarc. Ils vont organiser une réunion préalable « resultarc » , Antonin demande qu'une troisième personne se joigne à cette réunion.

Buvette : Antonin demande les prévisions, Patrick et Jessica ont listés les besoins si un BBQ est mis à disposition : saucisses / merguez (plus faciles pour la préparation des sandwiches). Jean Claude va demander au comité des fêtes de Hommes un prêt de plancha. Les quantités des achats seront communiqués à une semaine de la compétition.

Récompenses : l'ensemble des inscriptions n'étant pas encore arrêté il est difficile de chiffrer le nombre de prix à prévoir. Nathalie devra se rendre à la Ferme du Mûrier pour les achats. Antonin propose qu'un lot identique soit prévu pour chaque 1^{er}, 2ème et 3ème.

Sur le prochain concours 2026, l'ensemble du bureau opte pour que les récompenses ne remisent qu'aux archers présents, une mention sera indiquée sur le mandat.

Caisse enregistreuse : application qui permet de chiffrer l'intégralité des achats effectués à la buvette. Cela permettra de pouvoir établir un inventaire complet des ventes du weekend.

Café offert à chaque départ.

Le tarif du tir découvert est fixé à 4 euros pour le départ jeunes (jusqu'à U 21), et 6 euros pour les adultes.

T.A.E. SAINT CYR

Le terrain de la Bechellerie a-t-il été réservé ? Avec demande du traçage, des clefs pour l'allumage du stage pour le tir nocture, ainsi que les barnums. Sommes dans l'attente du mail de confirmation suite à la réservation qui a dû être faite par Marie. Appel téléphonique à 21h 35 : Marie confirme que le terrain est bien réservé auprès de la maire. Elle envoie un mail pour le traçage et la réservation des barnums.

Sur le mandat du T.A.E. une mention précisera que seul les archers présents recevront une récompense.

Un inventaire des récompenses stockés à Ratier va être faite par Jessica et Patrick pour faciliter les achats à faire par Nathalie pour les prochains concours.

Le devis le moins cher pour la location du 20m3 avec haillon est chez Leclerc. Le camion doit être réservé rapidement : conducteurs Jean-Claude, Claudio. Jessica précise qu'il faut présenter les permis de conduire et déposer un chèque de caution. Claudio et Jean Claude se rendent à 9 h chez Leclerc le 11 avril pour la réservation.

DEMANDE DE SUBVENTION FFTA

Un mail a été adressé et transféré à Marie en date du 2 avril pour monter un dossier de demande d'appel à projet pour l'aide à l'emploi de professionnalisation à hauteur de 30.000 € sur trois ans (soit 10.000 € par an). Le dossier doit être renvoyé impérativement avant le 12 mai 2025 à la FFTA.

HEURES SUPPLEMENTAIRES DE MARIE

L'avis du trésorier est favorable au paiement des 10 heures supplémentaires de Marie compte tenu des entrées prévisionnelles. Tout travail mérite salaire. L'ensemble du bureau acte la mise en paiement des heures sur le salaire d'avril.

INFORMATIONS DIVERSES

Antonin présente aux membres du club (ouverture du colis) la banderole du Label « Espoir 2025/2026 » du Club (gratuit), reçu suite à l'établissement du dossier de demande par Marie.

Suite au retard de livraison des tee-shirts du club, la société a offert deux « doudounes Coach » en dédommagement.

Le BAT a été remis pour l'ensemble des articles qu'Antonin proposera dans la « boutique » sur le site du Club : Sweat shirt, pantalon, short, doudoune, sac à dos 27 litres, sac transport 54 litres, gourde 1 litre, casquette, bob : l'ensemble revient à 218 €.

Antonin présente la nouvelle « ergonomie » du site : documents, boutique, et le bureau. Il présente également l'ensemble des « goodies » qui pourraient être proposés (cartes de visite avec horaires du club, roll'up, stylos etc.).

Début de la réunion : 19 h 48

Fin de réunion : 22 h 36

La prochaine réunion est fixée le 15 mai 2025